Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260302-COM20260216-DE

**Commune de Névez (29920)**

**Extrait du registre des délibérations de la séance**
**Du Conseil municipal du 2 mars 2026**

L'an 2026, le 2 mars 2026 à 18 heures, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **Monsieur Dominique GUILLOU, Maire**.

**Etaient présents :** M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise DERVOUT, M. Nicolas LE GOFF, Mme Cathy BERTHOU, M. Gérard MARTIN, Mme Laurie BREBANT, M. Olivier MICHAL, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Pierre THIERRY, Mme Annick ROGARD, M. Alain BACCON, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Serge LE TOUZE, Mme Etiennette BERNAUD, M. Patrice RIGOLLET, Mme Gaëlle KERVAREC-LE BORGNE.

**Les conseillers absents suivants ont donné procuration de voter en leur nom :**

Mme Céline RIGOUS à Mme Yveline GOURLAOUEN

Mme Laure MARCHAND à Mme Cathy BERTHOU

M. Philippe AUDUGE à M. Dominique GUILLOU

Mme Anne-Marie LE DOEUFF à M. Nicolas LE GOFF

**Le conseiller suivant était absent :**

René BONNEL

**Le secrétaire de séance :**

Mme Cathy BERTHOU est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 18
Procuration : 4
Absent : 1

## Délibération 2026 02 16- Jeunesse- Séjour Raid aventure Explor'ados

Rapporteur : L. BREBANT

Afin de développer des activités de vie collective, d'autonomie et de découverte du plein air, les acteurs du réseau des espace jeunes de CCA souhaitent reproposer un séjour commun aux jeunes du territoire : séjour Raid aventure Explor'ados.

L'organisation de ce camp vise les objectifs suivants :

- créer des dynamiques entre des jeunes des différentes communes de CCA ;
- créer des souvenirs communs à travers un séjour collectif ;
- proposer un séjour sur le territoire de CCA abordable pour les familles et les jeunes ;
- définir une organisation logistique supportable pour l'ensemble des acteurs jeunesse ;
- engager les jeunes sur un projet à moyen terme (6 mois, actions d'autofinancement) ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260302-COM20260216-DE



- créer du lien avec les familles.

Les modalités du séjour sont les suivantes :

- Durée : 5 jours/4 nuits
- Date : du 06/07/2026 au 10/07/2026
- Structures concernées : Concarneau, Elliant, la MJC de Trégunc, Melgven, Névez, Rosporden et Saint Yvi
- Nombre de participants : 8 jeunes + 2 animateurs / structure (soit 64 jeunes + 16 animateurs
- Age des participants : 12 à 15 ans
- Tarif : Unique et commun entre les structures : 70 €/participant
- Hébergement : Sous tente sur un terrain à Melgven
- Modalités d'inscription : chaque structure engagée dans le séjour organisera une session d'inscription à l'échelle de sa commune. En cas de places vacantes, un regroupement d'inscription avec une commune voisine peut être envisagé. En cas de forte demande, des critères seront mis en place par les communes :
    - Mixité au sein du groupe (genre, social)
    - Engagement dans le projet (participation aux temps de préparation, d'action)
    - Savoir rouler à vélo
    - Fréquentation de la structure

Le camp sera organisé autour de quatre thématiques :

- Transitions : séjour de proximité sous tente avec des déplacements à vélo sur l'ensemble du territoire, hébergement sur le site de l'association de Kerbousier, alimentation locale, visite et rencontre avec des partenaires reconnus sur le territoire de CCA pour leur engagement sur les questions de transitions.
- Egalité en genre : faciliter la mixité du groupe en genre à travers différents types de découverte et d'activités de pleine nature.
- La mobilité : Le vélo en empruntant les liaisons douces du territoire et les voies vertes au maximum.
- Santé : réduction des risques de sédentarité et d'hyperconsommation des écrans.
- Prévention : réductions des risques routiers.

Le financement de ce camp est porté par la MJC de Trégunc, qui enregistre les dépenses et les recettes. Les recettes sont composées du produit d'exploitation, d'une subvention de CCA, d'une subvention de la CAF et d'activités des jeunes qui permettront d'autofinancer le camp. Ainsi, la participation des communes s'apprécie uniquement sur le coût du personnel mis à disposition pour l'organisation du camp.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260302-COM20260216-DE

**Commune de Névez (29920)**

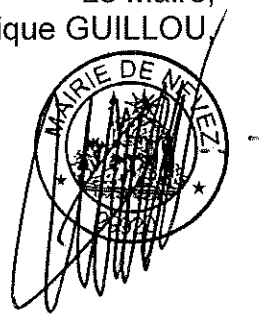
**Extrait du registre des délibérations de la séance**
**Du Conseil municipal du 2 mars 2026**

Pour 2026, il est précisé que ce camp est organisé en substitution des séjours jeunesse traditionnellement proposés par la collectivité.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :***

- d'approuver le projet de camp intercommunal tel que présenté ;
- d'approuver le tarif unique de 70 €/participant ;
- de donner pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU



Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260302-COM20260216-DE

# Commune de Névez (29920)

## Extrait du registre des délibérations de la séance
## Du Conseil municipal du 2 mars 2026